

NÉOMYCINE 50 COOPHAVET



Date de création : 08-11-2017

Date de mise à jour : 16-09-2022

Informations et posologie

Espèces cibles



Espèce cible complément

Bovins (veaux), ovins (agneaux), caprins (chevreaux), porcins, lapins, volailles.

Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les veaux, les agneaux, les chevreaux, les porcins, les lapins et les volailles :

- Traitement curatif des infections gastro-intestinales à germes sensibles à la néomycine.

Administration

Voie d'administration



Voie d'administration complément

Voie orale.

Posologie

La quantité d'eau de boisson médicamenteuse, de lait ou d'aliment liquide consommée par les animaux dépend de leur état physiologique et clinique. Afin d'obtenir la dose recommandée en néomycine par kg de poids vif, la quantité de poudre à diluer dans le liquide doit être ajustée en conséquence.

- Veaux, agneaux, chevreaux, porcins, lapins

20 000 UI à 30 000 UI de néomycine par kg de poids vif et par jour, en deux prises égales, pendant 3 à 5 jours par voie orale dans le lait, l'aliment d'allaitement, l'aliment liquide ou l'eau de boisson, soit 0,4 à 0,6 g de poudre pour 10 kg de poids vif et par jour, en deux prises égales, pendant 3 à 5 jours.

- Volailles

20 000 UI à 30 000 UI de néomycine par kg de poids vif et par jour par voie orale dans l'eau de boisson pendant 3 à 5

jours, soit 40 à 60 grammes de poudre par tonne de poids vif et par jour pendant 3 à 5 jours.

Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un g contient :

- Substance active :

Néomycine (sf de sulfate) 500 000 UI

Principes actifs / Molécule

Néomycine

Forme pharmaceutique

Poudre

Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance

Liste I.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

Respecter les doses prescrites.

Temps d'attente

Toutes cibles :

Bovins, ovins et caprins :

- viande et abats : 14 jours.

- lait : voir la rubrique "Indications" (la spécialité n'est pas destinée aux femelles laitières productrices de lait de consommation).

Porcins et lapins :

- viande et abats : 14 jours.

Volailles :

- viande et abats : 14 jours.

- œufs : zéro jour.

Propriétés

Propriétés pharmacodynamiques

La néomycine est un antibiotique appartenant à la classe des aminosides.

Les aminosides diffusent à travers les pores de la membrane externe puis interne de la bactérie grâce à un transport actif oxygène-dépendant. Dans le cytoplasme, la liaison à la sous-unité 30 S des ribosomes conduit à une inhibition de la synthèse des protéines bactériennes. Il en résulte l'apparition de protéines anormales qui ne sont alors plus fonctionnelles.

La néomycine présente une activité bactéricide contre un large spectre de bactéries Gram -, parmi lesquelles les entérobactéries, et en particulier *Escherichia coli*.

La résistance à la néomycine est liée à des enzymes cytoplasmiques inactivatrices.

Propriétés pharmacocinétiques

La néomycine est très peu absorbée au niveau du tube digestif. Dans le sérum et les tissus, les concentrations en néomycine sont très faibles. En revanche, elle est présente en quantité importante et de façon persistante dans les différentes sections du tractus digestif.

La néomycine est presque exclusivement éliminée dans les fèces après administration orale.

Mise en garde

Contres-indications et mise en garde

Contre-indications

Ne pas administrer aux animaux connus pour présenter une allergie aux aminosides.

Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Effets indésirables (fréquence et gravité)

Non connus.

Précautions d'emploi

Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Cette poudre pour solution buvable est destinée à être dissoute dans le lait, l'aliment liquide ou l'eau et ne peut pas être utilisée en l'état.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Les personnes présentant une hypersensibilité connue aux aminoglycosides doivent éviter le contact avec le médicament vétérinaire.

En cas de projection accidentelle dans les yeux, rincer abondamment à l'eau, demander immédiatement conseil à un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquetage.

Se laver les mains après utilisation.

Un gonflement au niveau du visage, des lèvres ou des paupières ou des difficultés respiratoires constituent des symptômes plus graves et nécessitent des soins.

Autres précautions

Aucune.

Utilisation en cas de grossesse et de lactation ou de ponte

Les études menées sur les animaux de laboratoire n'ont pas mis en évidence d'effet tératogène de la néomycine.

L'innocuité du produit n'a pas été évaluée chez l'espèce de destination. L'utilisation du médicament sera fonction de l'évaluation du rapport bénéfice/risque réalisée par le vétérinaire.

Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

L'insuffisance rénale non oligurique est la situation clinique habituelle lors d'intoxication aux aminosides ; elle est généralement réversible bien que la guérison puisse être retardée. Bien surveiller la fonction rénale pendant le traitement.

Précautions pharmacologiques

Interactions médicamenteuses et autres

Aucune connue.

Incompatibilités

Aucune connue.

Conservation

Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 30 mois.

Précautions particulières de conservation selon pertinence

Pas de précautions particulières de conservation.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Présentation

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

DOPHARMA France S.A.S

23, rue du Prieuré - Saint-Herblon

44150 VAIR SUR LOIRE

FRANCE

Classification ATC Vet

- QA01AB08

Laboratoire



DOPHARMA France S.A.S
DOPHARMA France S.A.S
23, Rue du Prieuré - Saint-Herblon
44150 VAIR SUR LOIRE
FRANCE
Tél : 02 40 98 02 16
Fax : 02 40 98 03 99

Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/0359766 8/1992 - 18/06/1992 - 18/06/2012

Date de première autorisation

1992-06-18

Présentation et quantité

NÉOMYCINE 50 COOPHAVET Boîte de 1 kg

Code GTIN : 03660144010555